



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 juin 2015
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-cinquième session

1^{er}-26 juin 2015

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-cinquième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Joseph Marie **Fouda Ndi** (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget- programme pour l'exercice biennal 2016-2017

[Point 3 a)]

Rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Programme 25 Services de gestion et d'appui

1. À ses 13^e et 16^e séances, les 11 et 18 juin 2015, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/80).
2. La Sous-Secrétaire générale et Directrice générale de l'informatique et des communications a présenté le programme et répondu avec d'autres représentants du Secrétaire général aux questions posées lors du débat que le Comité lui a consacré.



Débat

3. On s'est félicité de l'important travail accompli par le Bureau de l'informatique et des communications et des efforts faits pour améliorer l'exécution des programmes, notamment la mise en œuvre des éléments de la stratégie informatique et télématique en application de la section II de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale. À cet égard, l'avis a été exprimé que l'objectif était de veiller à ce que la structure informatique et télématique soit aussi efficace que possible et notamment d'en renforcer la sécurité, et qu'il s'agissait d'une action continue dont certaines modalités devaient encore être définies.

4. Une délégation a demandé un complément d'information sur le calendrier, les difficultés à surmonter et les gains d'efficacité attendus de la mise en œuvre des dispositions de la section II de la résolution.

5. Il a été demandé pourquoi aucune modification du programme de travail des bureaux de Vienne, Nairobi et Genève n'avait été proposée comme suite à la mise en œuvre d'éléments de la stratégie informatique et télématique. Des délégations ont rappelé les observations concernant les technologies de l'information et des communications figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes, selon lesquelles les coûts liés à l'adoption de nouvelles technologies ou à la migration des anciens systèmes officiels vers les nouveaux n'avaient fait l'objet d'aucune évaluation (A/69/5 (Vol. II), par. 375). À cet égard, il a été demandé si le Bureau, en rédigeant les révisions proposées pour ce programme, avait tenu compte de ces observations et en particulier de la recommandation du Comité qu'une analyse coûts-avantages soit effectuée à l'occasion de l'adoption de nouveaux systèmes officiels ou du remplacement des anciens, et que ses résultats soient pris en compte dans le dossier accompagnant la proposition d'achat (ibid., par. 376).

6. Certaines délégations, disant que la question du multilinguisme n'avait pas été abordée dans les sous-programmes 5 et 6 du projet de cadre révisé, ont demandé comment les activités du Bureau seraient organisées afin de l'intégrer. Des délégations ont également demandé qui était responsable en dernier ressort des activités du Bureau relatives au multilinguisme.

7. Plusieurs délégations ont exprimé des préoccupations et demandé des éclaircissements concernant les modifications proposées. Il a été dit que le cadre approuvé pour le programme de l'exercice biennal 2016-2017 était simple et facile à comprendre et que les modifications proposées le rendraient moins clair et introduiraient des notions vagues. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par le format, la présentation et la formulation du cadre logique. Il a été souligné en particulier que le libellé de beaucoup des réalisations escomptées, indicateurs de succès et objectifs des sous-programmes 5 et 6 n'étaient pas conformes aux dispositions de la résolution 55/231 de l'Assemblée générale ni aux définitions données à l'annexe II du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). Il a également été dit que certaines des nouvelles composantes proposées n'avaient pas d'objectif correspondant et que les stratégies proposées pour chacune ne précisaient pas quelle entité du Secrétariat était responsable de leur mise en œuvre. À cet égard, plusieurs délégations ont suggéré que le Secrétariat distribue un document de séance pour répondre à ces préoccupations et d'autres ont proposé, même si ce n'était pas la manière la plus souhaitable de procéder, de reporter l'examen des modifications

proposées à la cinquante-sixième session du Comité, de sorte que les informations puissent être améliorées.

8. Une délégation a demandé des éclaircissements concernant le sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines), car on ne voyait pas ce que la composante 5 (Systèmes d'information ressources humaines), qui apparaissait initialement dans ce sous-programme, était devenue dans les modifications proposées.

9. En ce qui concerne le sous-programme 5 (Gestion et coordination stratégiques dans les domaines de l'information et des communications), il a été demandé pourquoi aucun objectif individuel n'était associé aux composantes 1 à 5 comme c'était le cas dans le cadre stratégique approuvé antérieurement pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1). Des précisions ont également été demandées concernant les réalisations escomptées et les indicateurs de succès du sous-programme 5, en particulier comment les réalisations escomptées pourraient être atteintes, quels éléments les États Membres devraient prendre en compte et comment les indicateurs pourraient être mesurés. Examinant la stratégie définie au paragraphe 25.49 e) du cadre stratégique pour la période 2016-2017, une délégation a demandé pourquoi les mots « la coordination et la collaboration dans le domaine de l'informatique et des communications avec d'autres entités » ne figuraient plus dans les révisions proposées.

10. Une délégation a estimé que les technologies de l'information et des communications présentaient un potentiel énorme pour ce qui est de renforcer et d'améliorer la capacité de prestation de services de l'ensemble du Secrétariat, soulignant la nécessité de veiller à ce que l'infrastructure informatique appuie pleinement l'activité de fond de l'Organisation, notamment en menant des initiatives de transformation des modes de fonctionnement existants telles que la mise en service d'Umoja et l'appui à une main-d'œuvre plus mobile et plus souple, et en veillant à la rentabilité des investissements consentis dans les technologies de l'information et des communications. Elle a indiqué que la mise en place d'une structure informatique cohérente et efficace sans double emploi ni déconnexion et la réduction de l'empreinte carbone des technologies de l'information et des communications passaient par une rationalisation des systèmes informatiques et l'harmonisation des fonctions et unités techniques de traitement des données.

11. En ce qui concerne le sous-programme 6 (Aspects opérationnels de l'informatique et des communications), une délégation a demandé pourquoi la référence au « répertoire général des services » qui figurait au paragraphe 25.50 f) du cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017 avait été supprimée dans les révisions proposées : cette modification rendait le libellé trop général, manquant de clarté et de mesurabilité. Une autre délégation a demandé des informations sur l'interopérabilité des technologies de l'information et des communications et notamment où il en était question dans le cadre, sur la gestion des moyens informatiques dans le contexte de la nouvelle stratégie informatique et télématique, et sur la manière dont les réalisations escomptées de la composante 4 (Prise en mains d'Umoja dans l'ensemble du Secrétariat) appuieraient une mobilité du travail accrue dans l'Organisation. Des délégations ont également demandé pourquoi des réalisations escomptées et indicateurs de succès précédemment approuvés concernant ce sous-programme n'avaient pas été conservés.

12. En ce qui concerne l'objectif du sous-programme 6 et en particulier l'intention de créer des structures de gestion, des délégations ont demandé si le cadre proposé supposait la création de nouvelles structures et bureaux au sein du Secrétariat, soulignant que toute restructuration de cet ordre nécessiterait l'approbation préalable de l'Assemblée générale. Des délégations ont également demandé comment les composantes 1 et 2 du sous-programme seraient mises en œuvre sur le terrain. En outre, à propos de la réalisation escomptée a) de la composante 2, des précisions ont été demandées concernant le « réseau intégré géré centralement », notamment comment il rejoignait les vues exprimées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (A/67/651). En outre, des précisions ont été demandées quant à savoir comment la réalisation escomptée de la composante 1 se rapportait aux mandats énoncés à la section II de la résolution 69/262 et aux paragraphes 37, 38 et 44 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/610), approuvé dans la même résolution.

Conclusions et recommandations

13. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve, sous réserve des modifications ci-après, les changements que le Secrétaire général a proposé d'apporter au texte explicatif du programme 25 (Services de gestion et d'appui) et qu'il a énoncés dans son rapport (A/70/80) et aux chapitres 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 29E (Bureau de l'informatique et des communications) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 29C et Corr.1), A/70/6 (Sect. 29D) et A/70/6 (Sect. 29E)] :**

Vue d'ensemble (A/70/80, par. 20)

Remplacer l'avant-dernière phrase par le texte suivant : « Le Département mettra en place une architecture unifiée, dirigera le renforcement de la prise en main d'Umoja, veillera à la sécurité de l'information et à la résilience opérationnelle et veillera à ce que les programmes dans les domaines de l'informatique et des communications soient alignés avec les activités de l'Organisation et appuient les initiatives de transformation des modalités de fonctionnement et de prestation de services. »

Ajouter une phrase libellée comme suit avant la dernière phrase : « Il s'attachera à épauler une main-d'œuvre plus mobile. »

Sous-programme 5

Gestion et coordination stratégiques dans les domaines de l'informatique et des communications

Objectif de l'Organisation

Remplacer le libellé de l'objectif par le texte suivant : « Veiller à la mise en œuvre de façon efficace, rationnelle et transparente de tous les éléments de la stratégie informatique et communications à l'appui des travaux de l'Organisation »

Composante 1
Structures de gestion

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Assurer la cohérence et la coordination efficaces des fonctions afférentes à l'informatique et aux communications dans l'ensemble du Secrétariat »

Stratégie (A/70/80, par. 21)

Ajouter un alinéa f) libellé comme suit : « f) Regroupement des fonctions afférentes à l'informatique et aux communications dans le cadre d'un dispositif de prestation de services centralisée afin d'en assurer la cohérence et la coordination dans l'ensemble du Secrétariat »

Composante 2
Alignement de la technologie sur l'activité de fond de l'Organisation
(A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.10)

Titre

Remplacer le titre existant par le libellé suivant : « Alignement de la technologie sur l'activité du Secrétariat »

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les programmes technologiques de l'Organisation et la mise en œuvre de tous les éléments de la stratégie informatique et communications facilitent l'action de l'Organisation »

Réalisations escomptées et indicateurs de succès

Intervertir le texte des réalisations escomptées a) et b) et des indicateurs de succès connexes

Nouvelle réalisation escomptée a)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « a) Conception de programmes, de services et d'infrastructures de nature à faciliter le travail de l'Organisation »

Nouvel indicateur de succès a)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « a) Augmentation du pourcentage de stratégies techniques qui cadrent avec la stratégie informatique et communications et les stratégies touchant les domaines de compétence de l'Organisation »

Nouvel indicateur de succès b) ii)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant :
« b) ii) Augmentation du taux d'adoption des outils informatiques et des outils de communication destinés aux États Membres »

Stratégie (A/70/80, par. 22)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant :

« 22. Cette composante du sous-programme 5 relève de la Division des services mondiaux. Celle-ci mettra l'accent sur les éléments suivants :

- a) Formulation systématique de principes directeurs qui régissent l'utilisation de la technologie dans l'Organisation;
- b) Institution de mécanismes de gouvernance qui permettent de garantir que les nouveaux projets et investissements dans les domaines de l'informatique et des communications sont évalués par les autorités techniques compétentes;
- c) Adoption d'une architecture globale et de technologies standard et mesure et évaluation des principes directeurs en vigueur;
- d) Centralisation des arrangements contractuels et utilisation de ceux-ci par le Secrétariat conformément aux règles et règlements en vigueur;
- e) Élaboration de stratégies techniques qui coïncident avec les stratégies opératoires des bureaux, des départements, des commissions économiques, des tribunaux et des missions, notamment en ce qu'elles ont trait à l'action de l'Organisation. »

Composante 3

Informatique analytique et informatique décisionnelle
(A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.11)

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Tirer parti de l'information afférente au domaine administratif et aux domaines de fond en vue de mieux fonder la prise de décisions sur des données et de renforcer l'efficacité de la gestion des ressources et des programmes et l'application du principe de responsabilité »

Stratégie (A/70/80, par. 23)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant :

« 23. Cette composante du sous-programme 5 relève de la Division des services mondiaux. Celle-ci mettra l'accent sur les éléments suivants :

- a) Mise en place généralisée de moyens d'informatique analytique et d'informatique décisionnelle permettant d'analyser concrètement des données sur des sujets précis et, plus généralement, d'encourager la mise en commun des données dans le système des Nations Unies;

b) Généralisation dans l'ensemble du Secrétariat des activités relatives à l'informatique analytique et à l'informatique décisionnelle et conception de solutions qui facilitent la prise de décisions en toute connaissance de cause;

c) Renforcement du programme de sécurité de l'information de l'ONU pour en améliorer l'efficacité et l'intégrité. »

Composante 4

Mise au point d'applications et de sites Web et appui y afférent
(A/70/80 ; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.12)

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Concevoir et mettre en œuvre des stratégies de gestion des applications et des sites Web de façon à fournir des solutions globales soutenues virtuellement, conformément aux directives relatives à la sécurité, à la stratégie d'image, au multilinguisme et à l'accessibilité »

Faire de l'indicateur de succès d) l'indicateur d) i) et ajouter un indicateur de succès d) ii) dont le texte sera ainsi libellé : « d) ii) Augmentation du degré de satisfaction des utilisateurs »

Stratégie (A/70/80, par. 24)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « 24. Cette composante du sous-programme 5 relève des pôles d'applications. Ceux-ci mettront l'accent sur les éléments suivants : »

Ajouter les alinéas suivants :

« h) Amélioration de la prestation des services dans le cadre du suivi de la performance, ce qui permettra d'améliorer les liaisons entre les bureaux et rendra l'information plus aisément accessible;

i) Conception et mise en œuvre de stratégies de gestion des applications et des sites Web de façon à se défaire des éléments faisant double emploi et à passer à des solutions globales soutenues virtuellement;

j) Appui au système de gestion des aptitudes Inspira, notamment avec l'apport d'améliorations dans les domaines du recrutement, du perfectionnement et de la gestion de la performance;

k) Appui à l'entrepôt de données et apport d'améliorations à celui-ci, notamment avec le renforcement du tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines, outil accessible en ligne, sur lequel se grefferont des outils en libre-service qui permettront de procéder à une auto-évaluation des résultats obtenus en ce qui concerne les objectifs et autres éléments des plans d'action concernant les ressources humaines et d'aider les États Membres à assurer un suivi et un contrôle;

l) Adapter et optimiser le portefeuille d'applications afférentes aux sites Web de l'Organisation afin de les rendre conformes aux directives relatives à la sécurité, à la stratégie d'image, au multilinguisme et à l'accessibilité. »

Composante 5
Renforcement de la sécurité informatique
(A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.13)

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Assurer la sécurité de l'information en réduisant le niveau de risque pour ce qui est de l'image, des ressources, des données et des opérations de l'Organisation ainsi que de la sécurité et de la sûreté du personnel et des biens de celle-ci »

Stratégie (A/70/80, par. 25)

Supprimer le mot « fondamentales »

Sous-programme 6
Aspects opérationnels de l'informatique et des communications

Objectif de l'Organisation (A/70/80)

Remplacer le libellé de l'objectif par le texte suivant : « Assurer la réalisation des objectifs fonctionnels et opérationnels de l'Organisation de façon efficace, rationnelle et transparente en se servant de l'informatique et des communications pour faciliter l'harmonisation des programmes technologiques du Secrétariat »

Stratégie

Ajouter un paragraphe dont le texte sera ainsi libellé :

« Le sous-programme relève de la Division des opérations mondiales. Celle-ci mettra l'accent sur les éléments suivants :

- a) Mise en place d'une infrastructure et de modalités de prestation de services efficaces, notamment afin d'améliorer la gestion de l'information et des ressources, de renforcer la gestion des services et des performances et de mettre au point un catalogue de services communs normalisés;*
- b) Recensement des besoins en services et instauration de modalités de prestation de services et de modalités d'appui efficaces;*
- c) Recensement des objectifs de référence concernant les performances qui sont utilisés dans le secteur afin de suivre les résultats obtenus par le Secrétariat pour ce qui est de l'infrastructure informatique et de l'infrastructure de communications. »*

Composante 1
Hébergement centralisé

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Mettre en place des modalités d'hébergement centralisé qui facilitent l'exécution du mandat de l'Organisation partout dans le monde, les applications informatiques étant hébergées de façon sécurisée, cohérente et résiliente »

Réalisation escomptée a)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « Regroupement des grandes applications »

Indicateur de succès a) i)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « a) i) Pourcentage d'applications actuellement hébergées à New York transférées aux pôles informatiques en vue de leur hébergement »

Indicateur de succès a) ii)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « a) ii) Pourcentage d'applications actuellement hébergées par les bureaux extérieurs et les commissions régionales transférées aux pôles informatiques en vue de leur hébergement »

Stratégie (A/70/80, par. 26)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « 26. Cette composante du sous-programme 6 relèvera de la Division des opérations mondiales. Celle-ci s'attachera à appliquer des modalités d'hébergement centralisé destinées à renforcer l'efficacité et l'efficacé, afin que la technologie serve au mieux l'action de l'ONU. »

Composante 2

Consolidation des réseaux [mécanisme MPLS (multi-protocol label switching)]
 (A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.16)

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Mettre en place une infrastructure informatique et une infrastructure de communications gérées centralement de façon à faciliter les liaisons entre les bureaux aux fins de la transmission de données audio, vidéo et autres essentielles pour l'Organisation »

Stratégie (A/70/80, par. 27)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « 27. Cette composante du sous-programme 6 relève de la Division des opérations mondiales. Celle-ci mettra l'accent sur les éléments suivants : »

Remplacer le libellé de l'alinéa b) du paragraphe 27 *par* le texte suivant : « Gestion et maintenance des infrastructures de télécommunications qui relient le Siège de l'Organisation aux bureaux extérieurs et aux missions de maintien de la paix; expansion et mise à niveau de la messagerie électronique, en coopération avec le Département de l'appui aux missions; »

Remplacer le libellé de l'alinéa e) du paragraphe 27 *par* le texte suivant : « Fourniture d'infrastructures aux centres informatiques du Siège en vue d'appuyer l'ensemble des applications propres à tels ou tels départements, et aux pôles informatiques en vue d'appuyer les applications utilisées dans l'ensemble de l'Organisation; »

Ajouter un alinéa f) à la fin du paragraphe 27 dont le texte sera ainsi libellé : « Harmonisation des fonctions de traitement des données et réduction de l'empreinte carbone des services informatiques et des services de communications, ce qui permettra d'améliorer la fourniture de ces services »

Composante 3

Pôle d'assistance centralisée

(A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.17)

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les grands systèmes informatiques et les grands systèmes de communication soient disponibles et bien gérés de façon à étayer les activités de fond et les activités opérationnelles de l'Organisation et veiller à ce que tous leurs usagers bénéficient d'un appui »

Indicateurs de succès a) i) et a) ii)

Remplacer les mots « le Pôle » *par* « les pôles »

Stratégie (A/70/80, par. 28)

Remplacer le texte de la première phrase *par* le texte suivant : « Cette composante du sous-programme 6 relève de la Division des opérations globales. Celle-ci axera son action sur la fourniture d'un appui aux utilisateurs de moyens informatiques et de moyens de communication dans l'ensemble du Secrétariat et sur la prestation de services de gestion des incidents pour les grandes applications, dont Umoja, avec la création d'un pôle d'assistance centralisée. »

Composante 4

**Prise en mains d'Umoja dans l'ensemble du Secrétariat
(A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.18)**

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Objectif de l'Organisation : Promouvoir un changement durable dans l'Organisation en veillant à la viabilité de la principale initiative de gestion du changement et faire en sorte que les apports novateurs du projet Umoja soient pérennisés, en les intégrant dans les moyens techniques que le Secrétariat exploite quotidiennement »

Stratégie (A/70/80, par. 29)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant :

« 29. Cette composante du sous-programme 6 relève de la Division des opérations mondiales. Celle-ci s'attachera à garantir la pérennité des apports novateurs du projet Umoja, dans le cadre d'une approche échelonnée, en les intégrant dans les moyens techniques que le Secrétariat exploite quotidiennement. »

Composante 5

**Appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence
(A/70/80; A/70/6 (Sect. 29E), tableau 29E.19)**

Objectif de l'Organisation

Ajouter un objectif dont le texte sera ainsi libellé : « Garantir le bon fonctionnement des installations de conférence, des services de télédiffusion et des services de visioconférence du Secrétariat »

Stratégie (A/70/80, par. 30)

Remplacer le libellé existant par le texte suivant : « 30. Cette composante du sous-programme 6 relève de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence. Celle-ci axera son intervention sur la fourniture d'un appui adéquat sous la forme d'outils de pointe et d'un appui logistique et technique connexe pour les conférences, les réunions, la radiotélédiffusion, les visioconférences, les réunions virtuelles et tous les autres services audiovisuels demandés. »